

Mission d'information sur les enjeux de la transition écologique pour le ministère des Armées



M. Jean-Marie Fiévet
(LaREM, Deux-Sèvres),
rapporteur



Mme Isabelle Santiago
(SOC, Val-de-Marne),
rapporteure

« Pour la première fois, le Parlement s'est saisi de la question relative aux enjeux de la transition écologique pour le ministère des Armées. »

Origines et objectif de la mission

Lors de sa réunion du 28 octobre 2020, la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information sur les enjeux de la transition écologique pour le ministère des Armées. Elle a désigné M. le Député Jean-Marie Fiévet et Mme la Députée Isabelle Santiago comme rapporteurs.

Cette mission d'information avait pour objectif **d'évaluer la politique environnementale du ministère des Armées**, que ce soit en matière de préservation de la biodiversité des terrains militaires, de recyclage des déchets, de mobilité propre ou de transition énergétique des infrastructures et des systèmes d'armes.

Les rapporteurs ont mené plus de **40 auditions et entendu près d'une centaine de personnes** issues des armées, directions et services du ministère des Armées, d'entreprises de la base industrielle et technologique de défense mais également des personnes issues d'autres services de l'État ou du secteur civil.

Un important domaine foncier présentant un intérêt faunistique et floristique majeur

Compte tenu de leur utilisation militaire, les terrains militaires, d'accès réglementés, préservés de l'urbanisation et de l'agriculture intensive, laissant les processus naturels d'érosion et de sédimentation se développer, présentent souvent une richesse faunistique et floristique reconnue au niveau national et européen.

Au titre de sa politique de préservation de l'environnement et de la biodiversité, le ministère des Armées a conclu des partenariats avec la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et l'Office national des forêts (ONF).

Les terrains militaires

270 000 hectares destiné à **70 %** à l'entraînement des forces

80 % des terrains militaires en métropole classés au titre de la biodiversité

17 % des terrains militaires en métropole classés Natura 2000

100 % des espèces ou milieux d'intérêts communautaires y sont présents

Une dépendance accrue aux énergies

La consommation énergétique mondiale n'a cessé de croître depuis le début du XXe siècle, pour atteindre aujourd'hui des niveaux inégalés. Les projections pour l'avenir ne font que confirmer cette tendance.

Dans le domaine des armées, une **augmentation des besoins en carburant pour les matériels terrestres** ainsi qu'une **forte dépendance à l'électricité** sont les deux tendances principales.

Or, l'énergie est une source de coût financier et logistique tant sur le territoire national pour les entraînements qu'en opération intérieure ou extérieure. En particulier, **la consommation énergétique des systèmes d'armes est en progression constante : mobilité accrue, électrification, performance croissante des systèmes d'information et de communication ainsi que des capteurs, recours accru à la climatisation.**

Cette consommation accrue n'est pas uniquement le fait des systèmes d'armes et des infrastructures mais est également le fait des soldats qui sont de plus en plus équipés de matériels énergivores. Le processus de robotisation ainsi que le recours accru aux drones sur les théâtres d'opération devraient également augmenter les besoins en énergie.

C'est dans ce contexte que le ministère des Armées a annoncé une stratégie énergétique de défense le 25 septembre dernier. Dans le cadre de leur rapport, les rapporteurs ont souhaité évaluer la pertinence et le réalisme de cette stratégie de transition énergétique.

La consommation d'énergie

835 000 m³ de produits pétroliers pour un coût total de 667 millions d'euros

2,6 terawatt heures pour les infrastructures de défense pour 222 millions d'euros

450 000 tonnes équivalents de CO₂ (soit 0,5% des émissions nationales) ont été émises par les bâtiments du ministère des Armées

La consommation de carburants

75 % de l'énergie consacrée à la mobilité contre 25 % pour les infrastructures

50 % de la consommation à usage de l'aéronautique

25 % à destination de la Marine nationale

20 % à destination de l'Armée de terre

0,8 % de la consommation nationale, dont 0,2 % du total de la consommation des carburants terrestres, 5 % des gazoles de navigation et 7 % du carburéacteur.

Recommandations

- mieux valoriser les actions des armées en matière environnementale ;
- procéder à un bilan régulier des diverses stratégies mises en place en matière de transition écologique afin de tirer les leçons des échecs passés dans l'élaboration des futures stratégies ;
- sensibiliser davantage les armées aux enjeux de préservation de l'environnement par la menée de modules de formation spécifiques ;
- chiffrer les besoins en matière de préservation de la biodiversité et de l'environnement et prévoir un budget consacré à cet enjeu afin de ne pas financer exclusivement ces actions par le biais du FIE ;
- veiller à une plus grande cohérence et une plus grande comptabilité entre les objectifs de préservation de la biodiversité et l'impératif de transition énergétique, afin d'éviter que des installations énergétiques telles que des panneaux photovoltaïques entraînent une dégradation de la biodiversité. À cet égard, il convient de garder l'objectif d'identification des 2 000 Ha dans le cadre du plan « Place au Soleil » tout en réfléchissant à des alternatives à l'installation de panneaux solaires sur les zones réservées aux entraînements (recours aux toits des infrastructures) ou présentant un intérêt en matière de biodiversité ;
- mieux protéger les terrains militaires devenus inutiles pour les armées ;
- poursuivre la politique de renforcement des connaissances relatives à la biodiversité des terrains militaires ;
- mieux identifier le volet « biodiversité » dans la feuille de route des responsables de camp ;
- mieux valoriser les actions environnementales des armées en faveur de l'environnement (actions de préservation de la biodiversité dans les bases et les camps militaires, partenariats avec des associations de préservation de l'environnement, opération Harpie en Guyane, projet d'écocamp...) ;
- renforcer le soutien au projet d'écocamp porté par le CETID, notamment sur le plan financier ;
- renforcer la politique d'innovation de l'Agence de l'innovation de défense (AID) en lui fixant des objectifs clairs en matière d'innovation dans le secteur énergétique et en renforçant ses effectifs. À ce titre, tout en ayant conscience des apports du secteur civil, le ministère des Armées doit être un acteur qui investit le champ de la recherche pour innover et ne doit pas se contenter d'attendre que le secteur civil, certes très en avance et porteur, développe les technologies nécessaires ;
- investir davantage dans la recherche de défense à la transition énergétique des armées et capter les fonds européens de recherche pour trouver des alternatives opérationnelles aux énergies fossiles ;
- à court terme, prévoir des exceptions aux réglementations environnementales pour les activités opérationnelles des armées en OPEX, dans la mesure où celles-ci dépendent des approvisionneurs locaux, de la politique du carburant unique de l'OTAN et des limites relatives aux critères de conservation des énergies alternatives (température, pression...). Cela suppose, en contrepartie, une vigilance accrue et des efforts soutenus en matière de transition écologique et énergétique sur le territoire national (TN), notamment dans le remplacement des véhicules non-opérationnels ;

- établir une stratégie précise et complète en matière de réduction de l'empreinte environnementale du numérique, à la charge de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI), eu égard à la hausse prévisible de la consommation énergétique du numérique pour les armées. À cet égard, l'association plus étroite de la DIRISI dans la gouvernance de la stratégie énergétique de défense serait bénéfique ;
- fixer dès à présent une feuille de route claire en matière de lutte contre le risque cyber au COMCYBER pour renforcer la cybersécurité du SEO et du SID. Cela suppose également de travailler en étroite collaboration avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), eu égard au fait que les entreprises du secteur énergétique sont des opérateurs d'importance vitale (OIV) au titre de la LPM ;
- organiser régulièrement des exercices de crise d'approvisionnement énergétique et de crise cyber à l'échelle interministérielle ainsi qu'avec les industriels du secteur énergétique, si nécessaire coordonnés par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), voire à l'échelle européenne, eu égard à la forte interdépendance entre les États en la matière ;
- dans l'attente de la constitution éventuelle d'une base énergétique de défense à l'échelle européenne, travailler dès à présent à l'échelle nationale avec les entreprises du secteur civil dont dépendent les armées afin de garantir des sources d'approvisionnement en énergies alternatives accessibles sur l'ensemble du territoire national pour les activités non-opérationnelles, ce qui passe également par un investissement conséquent dans la recherche et développement (R&D) ;
- investir dès à présent dans des programmes de recherche pour le développement d'énergies alternatives opérationnelles dans le secteur civil mais ne pouvant pas encore être déclinées dans le secteur de la défense (hydrogène, gaz naturel liquéfié (GNL), électro-carburants, carburants synthétiques, micro-algues...) afin de ne pas se reposer exclusivement sur les biocarburants, qui ne constituent qu'une alternative temporaire et de court terme ;
- établir une feuille de route claire, à la charge du COMEX, pour impulser une politique de sobriété énergétique dans l'ensemble des armées, directions et services du ministère des Armées (hors OPEX), qui semble être le parent pauvre de la stratégie énergétique de défense et eu égard au caractère fondamental de la réduction de la consommation énergétique pour l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie ministérielle de performance énergétique (SMPE) 2019-2023 à l'horizon 2030 et, par extension, des objectifs fixés par l'accord de Paris à horizon 2050 ;
- mener dès à présent des actions communes avec la Slovénie dans le cadre de sa future présidence de l'UE en matière de transition énergétique des armées européennes, en vue de la présidence française de l'UE au premier semestre 2022, afin que la France soit *leader* dans le domaine et entraîne les autres États européens dans sa dynamique ;
- travailler avec le Royaume-Uni pour impulser une dynamique de transition énergétique des armées européennes et internationales dans le cadre de la COP26 de Glasgow ;
- fixer dans les futures LPM des objectifs précis à atteindre chaque année en matière de transition énergétique, qui déclinent les objectifs fixés dans la stratégie énergétique de défense ;
- et prévoir la remise par le Gouvernement d'un rapport biannuel au Parlement rendant compte, de manière précise, claire et exhaustive, de l'ensemble des actions entreprises par le ministère des Armées pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière de politique environnementale, en justifiant chaque échec éventuel.